

## AVIS PUBLIC

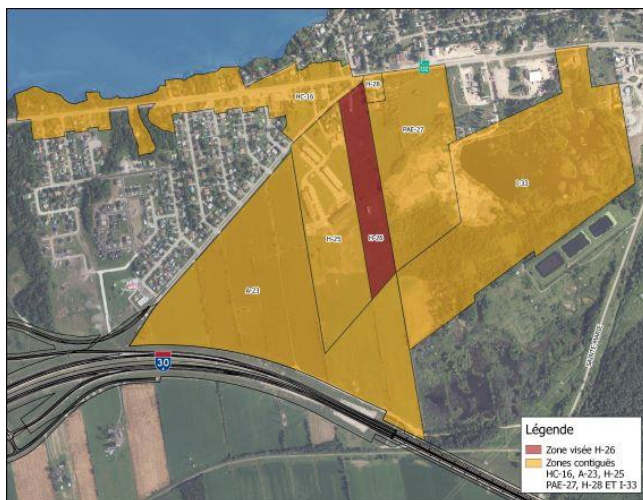
### Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 701-37

#### AVIS aux personnes intéressées :

Lors d'une séance du conseil de la Ville de Beauharnois tenue, le 9 juillet 2019, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 701-37 modifiant le Règlement de zonage numéro 701.

**Ce premier projet de Règlement numéro 701-37 modifiant le Règlement de zonage numéro 701, tel qu'amendé, afin de modifier la grille des usages et des normes de la zones H-26.**

La zone visée H-26 et les zones contiguës HC-16, A-23, H-25, PAE-27, H-28 et I-33 sont illustrées au présent croquis.



**Zone visée et modification :** La zone H-26 est située sur le chemin du chemin Canal à l'intersection du boulevard de Melocheville, plus particulièrement sur le terrain de l'ancienne pratique de Golf du secteur Melocheville. Les modifications demandées visent à augmenter le nombre d'étage maximal à 3 pour les habitations trifamiliales, diminuer les dimensions minimales des lots afin de respecter le nombre de logements à l'hectare ainsi que diminuer les marges latérales à 1,15 mètres afin de respecter la dimension des lots.

Ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, sera soumis à une consultation publique quant à ses objets et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique tenue par le conseil, le **16 juillet 2019 à 18 h** à la salle du conseil située au 660, rue Ellice à Beauharnois.

Lors de cette assemblée publique, seront entendus les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Ce premier projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière, au 660, rue Ellice à Beauharnois, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h.

**Donné à Beauharnois, ce 10 juillet 2019.**

**Manon Fortier, greffière**